

→ Chavari

LE MINISTRE

Paris, le 12 JUN 2009

Nos Réf. : E/2009/15343/M/ECO/CQ

Votre lettre du 16/02/2009

Chavari Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur la situation des entrepreneurs français installés à Madagascar ayant subi des dommages à l'occasion des troubles politiques dans ce pays.

Je vous suggère d'inviter les entrepreneurs sinistrés à s'adresser à leur assureur (une clause optionnelle ajoutée au contrat de base et couvrant les dommages commis lors d'émeutes pouvant avoir été souscrite localement) et à s'enquérir de la législation malgache en la matière.

En effet, les autorités d'un Etat étranger sont responsables de la protection des biens et des personnes et, par extension, l'indemnisation des dommages leur incombe. A ce titre, si l'Etat malgache allouait une indemnité à ses nationaux, les Français pourraient solliciter le même traitement en application de l'accord franco-malgache du 25 juillet 2003 sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (article 5). Des recours juridiques locaux existent donc pour les Français.

Comme je vous l'avais indiqué dans mon intervention du 15 mai 2008 au Sénat, nos compatriotes à l'étranger ont incontestablement droit à notre solidarité. Ils en bénéficient notamment par le biais du Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'infraction (FGTI) ou par les rapatriements gracieux organisés par le ministère des Affaires étrangères.

Toutefois, et en contrepartie des opportunités dont ils bénéficient dans le cadre de leur expatriation, nos compatriotes doivent également assumer les risques supplémentaires qu'ils encourent par leur activité. Les entrepreneurs français, qu'ils soient implantés à Madagascar ou dans d'autres pays, ont ainsi intérêt à tenir compte des situations de crise auxquelles ils sont susceptibles d'être confrontés dans leur pays de résidence et étudier tous les systèmes de protection individuelle pour y faire face.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Beiravan

Christine Lagarde
Christine Lagarde

Monsieur Richard Yung
Sénateur représentant
les Français établis hors de France
Palais du Luxembourg
75291 Paris Cedex 06